



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi dix-huit septembre deux-mille-vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle de la Mairie du 13^e arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi douze septembre deux-mille-vingt-trois et le quinze septembre deux mille vingt-trois par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour.

PRÉSENTS :

Mme Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE, M. Jean-Noël AQUA, M. Aïmane BASSIOUNI, M. Wilfried BETOURNE, M. Vincent BOULET, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Coralie DECLERCQ, Mme Mireille ESTIENNE, M. Stéphane FERRIER, M. Alexandre FLORENTIN, M. Antoine GUILLOU, M. Kais IDRIS, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, Mme Nathalie LAVILLE, M. Raymond LE, M. Louis LEROY-WARNIER, Mme Marie-Pierre MARCHAND, Mme Caroline MILLET, M. Philippe MOINE, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Eric OFFREDO, M. Jean-Baptiste OLIVIER, M. Chang Hua PENG, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Juliette SABATIER, Mme Danièle SEIGNOT, M. Habib SHOUKRY, Mme Anne SOLEILHAVOUP, Mme Elisabeth STIBBE, M. Serge TOKA, M. Daniel TRAN.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme Anne SOUYRIS ayant donné procuration M. Alexandre FLORENTIN.

Mme Marie ATALLAH ayant donné procuration à M. Wilfried BÉTOURNÉ

Sans pouvoir : Mmes Béatrice PATRIE et Mathilde MAULAT.

M. Habib SHOUKRY arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DDCT 63.

M. Vincent BOULET quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DLH 156 et revient à la délibération 2023 DU 102.

M. Chang Hua PENG arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DU 57.

Mme Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DFPE 160.

Mme Danièle SEIGNOT quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DEVE 59 et revient à la délibération 2023 DSOL 107.

M. Kaïs IDRIS quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DASCO 95 et revient à la délibération 2023 DDCT 90.

Mmes Marie-José RAYMOND-ROSSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DASCO 97 et revient à la délibération 2023 DAC 192.

Mme Nathalie LAVILLE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DASCO 97 et revient à la délibération 2023 DAC 240.

Mme Elisabeth STIBBE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DLH 127 sans donner de procuration.

M. Emmanuel COBLENCÉ quitte la séance lors de la mise en discussion du vœu.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Vincent BOULET.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, bonsoir. Je vais vous demander de prendre place. Comme pour la rentrée des classes, cela prend un peu plus de temps qu'à l'accoutumée, ce qui est bien normal. Chacun compare son degré de bronzage, ce qui est bien légitime. Je me dois de désigner un secrétaire de séance et je vous propose que Vincent Boulet soit ce secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Vincent Boulet est donc secrétaire de séance.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Vincent BOULET.

POUR : 34 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Projets de délibérations propres

13 2023 15 Adoption de la procédure d'urgence.

M. LE MAIRE : Nous devons adopter la procédure d'urgence pour les dernières délibérations qui n'étaient pas dans l'ordre du jour normal. Je vais la soumettre à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Cela est adopté.

POUR : 34 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA PROCÉDURE D'URGENCE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13 2023 13 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2023

M. LE MAIRE : Nous devons aussi adopter des comptes-rendus. D'abord, pour la séance du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2023. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des correctifs à apporter ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Il est approuvé.

POUR : 34 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE COMPTE-RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13 2023 14 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 19 juin 2023

M. LE MAIRE : Nous avons ensuite l'approbation de notre compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 19 juin 2023. Question identique. Pas de corrections à apporter ? Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Il est adopté.

POUR : 34 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE COMPTE-RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : Avant de commencer notre ordre du jour normal, avant de donner la parole à Eric Offredo, j'ai l'habitude d'informer notre Conseil sur mes déplacements officiels. Je participerai prochainement à un déplacement organisé par l'Association des Maires d'Île-de-France au Canada. Je regarde Emmanuel Coblence, parce qu'il y va quatre fois par an. J'ai l'habitude, en transparence, de vous l'indiquer, car il s'agit d'une prise en charge par la municipalité.

Projets de délibérations soumis pour avis

2023 DDCT 61 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024

M. LE MAIRE : Nous allons commencer notre ordre du jour avec la DDCT 61 et c'est Éric Offredo qui la rapporte avec la détermination du cadre de référence pour notre dotation locale.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons trois délibérations qui vont se succéder, je vous propose de les passer les unes après les autres, mais qui se tiennent, puisque la première concerne le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales pour 2024. La suivante portera sur le même sujet, mais pour l'investissement en 2024, et tout cela pour pouvoir entretenir et faire vivre nos équipements de proximité sur l'année 2024. Nous sommes sur des délibérations un peu liées.

La première délibération revient tous les ans. Il nous est demandé d'approuver la détermination du cadre de référence. Ce cadre ne change pas, nous avons le même depuis 2009. Je vous le rappelle, si vous l'aviez oublié, il est décomposé ainsi : une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement et 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement, suivant la statistique la plus récente connue, et d'attribuer enfin les 50 % de crédits restant en fonction de critères socio-économiques, à raison de 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux, relevant de la première tranche de revenus fiscale de référence, et 10 % au progrès des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré, relevant des politiques d'éducation prioritaire.

À cette dotation d'animation locale, nous ajouterons, comme les années précédentes, 3 306 euros pour les crédits de fonctionnement des conseils de quartier. Sur la dotation de gestion locale, qui permet de gérer l'ensemble des équipements, il y a deux parts. Une première part qui est les sommes affectées par le Conseil municipal au titre de cette part, et qui ne peuvent être inférieures à 80 % du montant total des dotations de gestion locales des arrondissements, et une part qui est modifiée pour tenir compte des changements intervenus.

Vous imaginez bien que si nous avons un ou deux gymnases en plus, une année, ou en moins, nous avons une dotation qui peut être affectée. Enfin, une deuxième part qui prend en compte les caractéristiques propres des arrondissements, notamment la composition socioprofessionnelle de leurs populations.

Vous l'avez compris, ce cadre de référence qui est le même depuis 2009 n'est pas tout à fait le même, puisqu'il prend en compte les évolutions, à la fois en termes d'équipements et les évolutions en termes de population, de répartition de la population. C'est ce qui vous est demandé d'approuver dans la DDCT 61.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de délibération, qui est somme toute reconduit annuellement ? Je vais le soumettre à vos voix, DDCT 61, qui vote pour ? Merci, qui vote contre ? Qui s'abstient, merci. Il est adopté. Nous poursuivons avec les deux autres que tu annonçais dans le début de ton intervention.

POUR : 34 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DDCT 62 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

Éric OFFREDO : Il s'agit de la délibération-cadre pour les investissements 2024. Je rappelle, les investissements, c'est ce qui est durable, le fonctionnement, c'est ce que nous consommons au fil de l'eau. Cela permet notamment d'engager cette section d'investissement sur des opérations de travaux sur la voie publique ou sur des équipements gérés par le Conseil de Paris. Je ne me réfère pas à 2009, mais plutôt à 2022, puisque nous avons changé le mode de cadrage de cette délibération en 2022. Et nous allons nous baser sur la délibération de 2022 pour la réaliser à nouveau en 2023.

En 2024, il est proposé de reconduire cette autorisation sur les dépenses qui doivent être réalisées dans les conditions suivantes, sur des équipements pour lesquels les conseils d'arrondissement effectuent des dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement ne peuvent excéder non plus la limite des crédits ouverts à l'État spécial et respecter le Code général des collectivités territoriales.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais donc tout de suite la faire voter la DDCT 62. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

POUR : 34 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DDCT 63 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

M. LE MAIRE : Nous passons à la troisième, la 63.

Éric OFFREDO : Les deux délibérations précédentes permettent de faire fonctionner nos équipements de proximité. Cette liste des équipements de proximité est actualisée chaque année. Il nous est demandé d'approuver la liste des équipements de proximité.

Il s'agit de l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024. Vous le savez, depuis 2001, de nombreux équipements ont été rajoutés dans un processus de déconcentration et de décentralisation, pour rapprocher la décision de l'arrondissement. Cela a été encore accru par la loi de Proximité de 2002. Sont définis ainsi comme équipements de proximité les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle et d'information de la vie locale, ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à un hectare et qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune. Cette tendance s'est approfondie. Nous avons rajouté les écoles maternelles, élémentaires, les bibliothèques généralistes, les conservatoires, les jardins d'enfants. Nous avons de nombreux équipements.

J'ai regardé, mais j'engage chaque élu sectoriel à bien vérifier que tous les équipements qui ont été ajoutés dans le courant de l'année 2023 sont bien dans la liste. Je n'ai pas vu, en vérifiant, d'erreurs ou d'oublis, mais nous ne sommes jamais à l'abri d'en oublier, puisque cela va se chercher aussi dans les tout petits équipements de proximité. C'est ce qui va nous permettre d'intervenir. Donc s'ils ne sont pas définis, nous nous retrouvons dans une espèce de vide juridique. Il est important que les équipements soient bien rajoutés. Sur l'ensemble de Paris, pour vous donner un chiffre, ce sont 116 nouveaux équipements qui sont inscrits en 2024 et 37 suppressions. Ce n'est pas complètement neutre. Il vous ait proposé d'approuver cette liste.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, y a-t-il des demandes d'intervention sur l'inventaire ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté.

POUR : 34 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DLH 156 Modification et réitération des garanties d'emprunts finançant des programmes de conventionnement et de création de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP (18 176 519 euros)

M. LE MAIRE : Avant de continuer avec Éric Offredo sur les parties d'urbanisme et de permis de construire et de rénovation, je vous indique que la Direction des Services a reçu le pouvoir d'Anne Souyris en direction d'Alexandre Florentin, de Marie Atallah en direction de Wilfried Bétourné. J'espère que je n'en ai pas oublié. Vous le direz si je ne les ai pas tous mentionnés.

Nous passons à la DLH 156 avec la poursuite d'une garantie d'emprunt au profit d'Elogie-Siemp.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'une délibération extrêmement technique, puisqu'il s'agit de modifier et réitérer les garanties d'emprunt qui financent des programmes de convention et de création de logements sociaux pour Elogie-Siemp.

Les conditions financières de ces opérations ont été modifiées par les nouvelles offres émanant de la Caisse des Dépôts et c'est ce qui nous est demandé de valider par cette délibération, pour un montant total de 18 176 519 euros. Mais nous ne sommes pas concernés pour tout dans le 13^e arrondissement, uniquement pour des prêts de type PLUS et PLS, pour un montant de 4 672 484 euros et d'un programme de conventionnement de 146 logements sociaux qui se trouvent 10, rue Küss.

M. LE MAIRE : Jean-Baptiste Olivier a demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. C'est effectivement une délibération technique dont nous avons l'habitude, de faire des garanties d'emprunt, mais tout cela s'accumule, et si nous faisons des garanties, c'est qu'il peut y avoir un jour un appel à garantie et qui mettrait la Ville dans une situation absolument impossible. C'est pourquoi nous voterons contre cette fois, car il serait bon de faire un point général sur l'ensemble des garanties de la Ville de Paris et de ses moyens d'y faire face le moment venu.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des votes contre ? Qui vote contre ? Pas d'oppositions, qui s'abstient ? NPPV pour Marie-Josée Raymond-Rossi.

POUR : 28 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 5 UDC (MMES STIBBE, ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUDRY ET LE)

ABSTENTION :

NPPV : 1 (MME MARIE-JOSE RAYMOND-ROSSI)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2023 DU 57 Villa d'Este (13e) - Acquisition d'un lot de copropriété à usage de jardin suite à mise en demeure d'acquérir par le propriétaire

M. LE MAIRE : Nous continuons avec la DU 57, sous un vocable un peu technique. Il s'agit d'une très bonne nouvelle, je laisse la parole à Éric Offredo pour vous l'annoncer, car il s'agit d'un lot de copropriété, qui nous permettra de réaliser un jardin, c'est plus ou moins un jardin aujourd'hui, mais il deviendra un vrai jardin public.

Éric OFFREDO : Nous pouvons dire qu'il s'agit d'un jardin aujourd'hui, mais il est condamné, il est assez minéral et nous ne pouvons pas dire que ce soit l'endroit le plus agréable de l'arrondissement. Lors du débat sur le PLU, j'avais eu l'occasion d'évoquer ce lieu, puisque c'est un endroit qui est pastillé espace vert et nous allons aller plus loin. Il est proposé avec cette délibération l'acquisition d'une autre copropriété à usage jardin.

Ce n'est pas un projet qui vient comme cela, il s'agit d'une réflexion que nous avons sur place de Vénétie et Villa d'Este depuis les années 2004-2010, après avoir transformé la place de Vénétie, et nous y reviendrons tout à l'heure sur une autre délibération, il s'agit de la Villa d'Este.

Sur cette configuration des espaces libres de Villa d'Este qui est aujourd'hui source de multiples dysfonctionnements qui produisent un environnement très dégradé, un système de gestion qui n'est pas adapté, avec des circulations, des livraisons, des commerces du centre commercial qui produisent une grande insatisfaction. Nous avons eu des ateliers de concertation en 2019, une concertation qui a repris en 2021 après la crise sanitaire. Nous arrivons aujourd'hui à des propositions faites en collaboration avec les locataires et les copropriétaires du site pour la création d'un jardin public sur cette copropriété Masséna-Ivry. L'acquisition de ce lieu permettra de réorganiser les flux de circulation autour du centre commercial, de résidentialiser et végétaliser les abords des trois tours constituant la copropriété, de réaménager l'espace vert avec une surface qui sera augmentée, sans doute entre 3 200 et 3 800 m², tout cela est encore à définir précisément, et un accès sur la voie publique directement sur le boulevard Masséna.

La Ville de Paris propose d'acquérir au prix de 1 euro, en accord avec la copropriété, le lot dit 10 700 à usage de jardin, dépendant de la copropriété. Pour tout vous dire, nous avons aussi eu des concertations et des rencontres avec les copropriétés. J'ai eu moi-même l'occasion de présenter ce projet à une assemblée de copropriétaires, de la copropriété Horizontale, et cela est attendu, parce que nous avons des dysfonctionnements, des difficultés à circuler dans cet espace. Le jardin proposé, qui reste à définir, avec à la fois des entrées, la fermeture, etc., il y a encore des incertitudes, va sans doute notablement améliorer l'état de l'espace.

M. LE MAIRE : Jean-Baptiste Olivier a demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Il s'agit d'une bonne nouvelle, puisque c'était très attendu. Vous vous rappelez 2010, donc cela fait un certain temps. C'est à l'euro symbolique, donc nous ne pouvons qu'être favorables. Vous avez dit que c'était un espace vert qui existe déjà, ce n'est pas en plus, ce sera en mieux, mais pas en plus. Il faut se souvenir pourquoi il était condamné, puisque vous avez dit que c'était condamné, c'était pour des raisons de sécurité. J'insiste sur le fait qu'il faudra s'assurer d'avoir un endroit plus agréable et qui puisse être sécurisé, sans être obligés d'arriver, dans 5 ans, 6 ans, 10 ans, à le fermer à nouveau. Mais nous voterons évidemment pour.

M. LE MAIRE : Pour la petite histoire, au tout début de la création du centre commercial, des tours, il devait y avoir une dalle au niveau de la toiture du centre commercial. L'entrée des tours devait se faire dans une topographie différente. Cet espace était par ailleurs réservé pour une extension du centre commercial. Cela

a été fléché de cette manière à l'époque. Cela avait une vraie valeur vénale. Nous l'avions fait réserver comme un espace vert réservé au Plan Local d'Urbanisme, ce qui corrigeait sensiblement sa valeur. Et nous avons commencé à entamer des négociations avec Gecina, qui était propriétaire de cet espace. Et avant que les négociations soient conclues, de mémoire, il suffit de regarder à qui on l'acquiert, mais je crois qu'ils l'avaient donné à AXA, avec un échange de lots important. Ce lot n'avait plus de valeur, puisqu'il n'était plus possible d'y construire. Mais il y avait des charges à payer. Chaque année, ils payaient des charges de copropriété. Avec AXA, nous nous sommes rapprochés pour qu'ils nous demandent d'acquérir formellement ce lot, comme il y avait une réservation à espaces verts. Sinon, la réserve s'annulait et cela leur aurait permis de construire. Nous avons acquis ce lot et cela nous permettra d'avancer sur le projet plus général que nous négocions depuis déjà un certain temps avec la copropriété.

Tout cela est assujéti à des votes positifs de la copropriété. Mais nous allons y arriver. Sur les questions de sécurité, l'idée première serait de faire un jardin classique, avec une grille autour et le fermer le soir. Voici notre proposition. Nous verrons bien. Il s'agit d'un petit jardin, d'un espace qui n'est pas énorme. Mais dans cet endroit très minéral, cela vaut évidemment la peine de donner un autre devenir à ce site. Ce sera notre proposition en direction de la copropriété. Nous ne pouvons rien faire sans l'aval de la copropriété. Je pense qu'ils seront très attentifs eux-mêmes aux questions de sécurité au pied de leur tour.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais faire voter la DU 57. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 35 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DU 102 Acquisition auprès la SEMAPA de diverses emprises de la ZAC Paris Rive Gauche (13e)

M. LE MAIRE : Nous continuons cette fois-ci pour la DU 101, une acquisition auprès de la SEMAPA de diverses emprises, comme nous le faisons dans les différentes zones d'aménagement concerté.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, ce sont des acquisitions auprès de la SEMAPA pour des emprises sur la ZAC Paris Rive Gauche, avec bien évidemment un prix actualisé par rapport à la délibération d'origine qui définissait un prix au mètre carré qui a évolué.

Les différentes emprises sont au nombre de quatre. La parcelle située rue Marguerite Duras, d'une superficie de 4755 m² à usage de jardin. Cela correspond à une partie du jardin des Grands Moulins. Le volume 212 de l'état descriptif de division en volume numéro 3, et chacun a en tête ce dont il s'agit, une partie de l'avenue Pierre-Mendès-France contenant une partie de l'avenue, ses galeries de réseau et de bac à arbres, définis dans les plans. Avenue Pierre-Mendès-France, îlots A4 et A5 du côté d'Austerlitz. La parcelle située rue du Chevaleret d'une superficie de 150 m² à usage de voirie. Enfin, le volume 2 assis sur la passerelle boulevard du Général d'Armée Jean Simon, cadastrée numéro 20, d'une surface de base de 142,50 m.

Cela amène à une cession au sol de 5 339,60 m² et le montant de cette acquisition est fixé à 28 641 400,82 euros. Le Service local du domaine de la Ville de Paris n'a pas formulé d'observation sur les conditions de cette acquisition.

M. LE MAIRE : Merci. La SEMAPA fabrique des espaces publics et la Ville les rachète à la SEMAPA, ce qui est une procédure dure, logique et normale.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je suis membre de la SEMAPA, donc je ne lève pas le doigt. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous pouvez nous mettre NPPV tous les quatre.

POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : 5 (MME KOUASSI, MM. COUMET, FLORENTIN, NADJOVSKI ET OLIVIER)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DU 105 Abrogation partielle d'alignement et déclassement du domaine public routier de la Ville d'une emprise au droit du numéro 101 rue de la Glacière (13^e)

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la DU 105, et je laisse la parole à Éric Offredo.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'une abrogation partielle d'alignement et de déclassement de domaine public en droit d'une emprise au 101, rue de la Glacière, qui accueille une crèche municipale, implantée sur cette parcelle. En raison de la situation enclavée, l'accès à la crèche à partir de la rue de la Glacière requiert le passage d'une grille d'entrée, puis une traversée, d'une emprise non cadastrée d'une surface d'environ 31,6 m², relevant du domaine public routier de la Ville, et une parcelle cadastrée 13EH30, propriété de Paris Habitat, bien que cette parcelle ne soit grevée d'aucune servitude de passage.

Il est proposé d'acquérir la parcelle auprès de Paris Habitat, afin que la Ville devienne propriétaire de cette parcelle, ce qui permettra de mieux aménager l'accès à la crèche, et une fois que cette emprise sera déclassée, de pouvoir la rattacher au domaine public, en lien avec le service public dédié à la petite enfance.

Il convient également d'abroger dans ce cadre l'alignement fixé par l'arrêté préfectoral du 11 janvier 1973, alignement qui n'est pas repris au Plan Local d'Urbanisme.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il s'agit du nettoyage des scories du passé, mais à propos de grand nettoyage, je vous annonce que cette crèche va faire l'objet d'une opération lourde de rénovation. Voilà pourquoi nous en profitons pour mettre tout cela d'équerre, c'est le cas de le dire. Il s'agira d'une amélioration très notable pour cette crèche, notamment sur ces espaces extérieurs, qui sont à la fois généreux et, aujourd'hui, pas utilisés, ou très peu. Cela changera la donne pour le fonctionnement quotidien de cette crèche, car il y aura aussi l'accès aux espaces extérieurs, qui va être très apprécié.

Pas de demandes d'intervention ? DU 105, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est une acquisition auprès de Paris Habitat. Je suis en NPPV, ainsi que Jean-Baptiste Olivier.

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : MM. COUMET, OLIVIER

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DU 113 Constitution de servitudes au bénéfice de Paris Habitat - OPH pour l'immeuble 29 rue des Reculettes (13e) - Régularisation suite à la mise en place d'une isolation thermique

M. LE MAIRE : Nous continuons. DU 113.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'une régularisation à la suite de la réalisation d'une opération d'isolation thermique par l'extérieur. À la suite de ces travaux, sur un immeuble de Paris Habitat, il y a un empiètement de 13 cm sur une parcelle au 21-23, rue des Reculettes, et un autre empiètement de 13 cm par rapport à la limite parcellaire au 25, rue des Reculettes. La Ville de Paris, propriétaire des immeubles situés respectivement au 21-23, rue des Reculettes à usage de crèche et au 25, rue des Reculettes, actuellement baillés à la RIVP, a autorisé Paris Habitat à réaliser ces travaux, sur des dépassements de 13 cm, ce qui extrêmement faible. Il est proposé que la constitution de ces servitudes de surplomb s'effectuerait à titre gratuit. Le Service local du domaine de Paris a accepté les conditions financières de cette opération.

M. LE MAIRE : Grâce à l'action qui a été lancée, la première OPATB, Opération Thermique de Rénovation de l'Habitat, nous avons pu faire avancer la législation de manière importante. Cela ne paraît pas, mais pour isoler un immeuble, il faut déborder sur les avoisinants privés ou du domaine public. Et tout cela était un blocage lourd. Maintenant, nous savons comment avancer. Et cela en fait partie.

DU 113, je ne vois pas de demandes d'information, donc je la fais voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Et je suis NPPV, comme Jean-Baptiste Olivier.

POUR : 33 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : 3 (MM. COUMET, GUILLOU ET OLIVIER)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DLH 98 Réalisation, 10, rue du Docteur Laurent (13e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux PLA I par SNL Prologues - Subvention (107 935 euros)

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la DH 98, une petite opération, mais qui va faire du bien, rue du Docteur Laurent.

Éric OFFREDO : La DLH 98 fait suite, si vous vous souvenez, à la DU 53 que nous avons adoptée lors du Conseil du 22 mai dernier.

Cette petite opération rue du Docteur Laurent consiste à créer quatre logements en PLAI adaptés. Dans la délibération DU 53, nous avons décidé de céder cet ensemble à SNL Prologues. Il s'agit d'approuver le programme d'acquisition et d'amélioration de ces quatre logements, avec une surélévation d'un niveau. L'idée serait d'obtenir pour l'immeuble existant et la partie existante un gain énergétique de 60 % au niveau des gaz à effet de serre.

Sur la partie neuve, la partie surélévation sera réalisée en structure de bois légère dans la continuité du volume du bâtiment existant et en alignement avec l'immeuble voisin. Le programme comprend de l'isolation thermique des murs par l'intérieur, thermique par l'extérieur envisageable sur le pignon, s'il y a un accord de la copropriété, un remplacement du système de chauffage, une isolation thermique des combles, du sol et du rez-de-chaussée, un remplacement des menuiseries extérieures. Mais nous étions sur un immeuble particulièrement dégradé, les travaux étaient donc importants. Le loyer qui sera appliqué dans ces logements sera en surface utile de 6,48 euros au mètre carré en valeur janvier 2023.

Sur le financement de cette opération qui est évaluée à 1,6 million d'euros, la subvention de la Ville sera à hauteur de 107 935 euros et la Ville sera réservataire de deux logements PLAI, la préfecture un logement et un autre réservataire un logement.

M. LE MAIRE : Nous parlons d'un tout petit immeuble qui est en ruine, juste à côté du terrain d'éducation physique du collège, beaucoup utilisé par le collège, puisqu'il est adossé au collège, qui a une entrée rue du Docteur Laurent. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Jean-Baptiste Olivier ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Nous en avons parlé en juin, nous avons voté contre en juin. Nous allons voter contre en septembre, car on ne peut pas changer d'avis deux mois après. Marie-Josée Raymond l'a dit pour moi. Cela aurait pu être quatre logements qui pourraient rééquilibrer le déséquilibre, pour avoir un peu plus de mixité. Mais vous avez choisi de faire à nouveau du PLAI, qui est, je le rappelle pour ceux qui nous écoutent, le plus social, alors même que le 13^e n'en manque pas.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une opération portée par Prologues, qui est spécialisé dans ce domaine et nous parlons de quatre logements. S'il y a bien un endroit où nous pouvons faire facilement de l'insertion, c'est dans un ensemble de quatre logements. Nous n'allons pas revenir dessus.

DLH 98, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté.

POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 5 UDC (MMES STIBBE, ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUDRY ET LE)

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2023 DU 116 Conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy (Secteur Place de Vénétie 13e) - Convention de fonctionnement et subvention pour l'année 2023
--

M. LE MAIRE : La DU 116 concerne un conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires que vous connaissez, puisque c'est la subvention annuelle pour la place de Vénétie.

Éric OFFREDO : Je ne vais pas vous reprendre tous les attendus. Nous sommes sur une convention de fonctionnement qui est signée maintenant depuis 2011, avec la copropriété de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy qui, pour mémoire, est composé des deux tours de logements Sienne et Tivoli, de deux tours en copropriété qui sont gérées par le groupe EFIDIS, de deux tours en copropriété nommées Rimini et Mantoue, de deux tours de logements en copropriété, de logements sociaux appartenant à 1001 Vies Habitat qui sont Capri et Ferrat, de parkings résidentiels et du centre commercial Masséna 13.

Nous avons un important ensemble, avec des syndicats secondaires de copropriétaires qui correspondent aux tours et aux bars des logements et du centre commercial. Nous avons un partenariat depuis 2011, une convention qui est réévaluée chaque année, qui permet que la Ville prenne en charge l'éclairage, l'entretien, le nettoyage des espaces libres ouverts au public et l'entretien des jardinières et espaces verts existants sur des espaces libres ouverts au public.

Nous aurons la même chose tout à l'heure sur les Olympiades. Il est normal que la Ville prenne sa part dans ces charges et que ce ne soit pas que la copropriété qui les prenne en compte. La répartition se fera entre la Direction de la Voierie et des Déplacements, la Direction des Espaces verts et de l'Environnement et la Direction de la Propreté et de l'Eau.

Il est proposé d'accorder pour cette année 72 680 euros pour le montant réévalué en 2024.

M. LE MAIRE : Notre grand combat était de demander à la copropriété qui reçoit nos subsides de faire installer des poubelles, mais je ne sais pas si nous y sommes arrivés. Vous me direz la prochaine fois que vous y passez.

La DU 116, s'il n'y a pas de demandes d'intervention, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DVD 97 Association Syndicale Libre Olympiades ASLO (13e). Convention pour la participation au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2023

M. LE MAIRE : Nous passons à la même pour les Olympiades, donc pas tout à fait avec le même montant.

Éric OFFREDO : Ce n'est effectivement pas le même montant. Nous avons ce partenariat depuis plus longtemps, depuis la création de la dalle dans les années 70. Il y a une convention depuis 77, exactement. Il y a une convention avec une réévaluation très forte depuis 2003. Je ne refais pas tous les attendus, mais là aussi, nous avons un montant qui est réévalué chaque année. Nous avons un rapport de 1 à 10, puisque nous étions sur du 70 000 pour place de Vénétie, ce qui est réévalué chaque année.

Nous sommes sur 700 000 euros réévalués chaque année pour les Olympiades. Nous ne sommes pas sur la même taille, ce qui explique cette différence de montant. C'est un travail partenarial et non un choix de la Ville. C'est un choix collectif entre les représentants de l'Association syndicale libre des Olympiades et la Ville de Paris, qui aboutit à ce montant et à cette convention-cadre pluriannuelle qui est redéfinie. Nous l'avons redéfinie en 2019 jusqu'en 2026. Mais s'il y avait des évolutions importantes, elles seraient prises en compte.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DVD 97 ? Je ne vois pas. Donc qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DFPE 153 Subvention (59 500 euros) - et conventions - à cinq associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14e, 15e, 16e et 19e et sur tout Paris

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 153. C'est Johanne Kouassi qui la rapporte avec des subventions et conventions pour cinq associations.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 59 500 euros, mais pour tout Paris, qui vise à subventionner cinq associations qui accompagnent les parents face aux problématiques numériques, intitulées « La parentalité à l'ère du numérique ».

Pour ce qui concerne le 13^e arrondissement, c'est l'association CITHéA qui intervient. Elle est subventionnée à hauteur de 20 000 euros. Cette association intervient essentiellement dans les centres d'animation, en particulier le centre d'animation Baudricourt et le centre d'animation Daviel, qui s'appelle maintenant Victoire Tinayre. Il faut que je m'y habitue. L'intérêt de ce projet, c'est qu'il prend différentes formes.

Il y a des cafés de parents, des moments plus informels. Il y a aussi des webinaires et des formations numériques. Cela vise vraiment à aider les parents dans l'éducation des enfants, le rapport aux réseaux sociaux, au numérique à l'école, comment gérer le temps numérique des enfants. C'est un accompagnement intéressant. Nous savons que cela fait partie des préoccupations croissantes des parents de pouvoir gérer l'usage du numérique au sein de leur foyer.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il s'agit d'un vrai sujet. DFP 153, pas de demandes d'intervention. Je la fais voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DFPE 160 Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

M. LE MAIRE : Je vous remercie, DFPE 160.

Johanne KOUASSI : Merci. Il s'agit cette fois d'une délibération relativement technique, ce sont des règlements intérieurs qui viennent régir ce que l'on appelle le conseil des parents, qui est au niveau de l'arrondissement, et les conseils de parents qui sont au niveau des établissements, de chacune des crèches et établissements d'accueil de la petite enfance. C'est un renouvellement de ces règlements intérieurs qui sont une proposition de fonctionnement. La seule différence et évolution sur la partie arrondissement, c'est qu'auparavant, nous devions procéder à un vote très formel pour des représentants. Parfois, nous nous retrouvions finalement à n'avoir qu'un seul candidat. Mais malgré tout, à organiser des votes, c'était assez lourd.

Là, nous sommes plutôt sur un appel au volontariat. C'est plus souple en termes de fonctionnement. Et pour la partie établissement, l'idée est de pouvoir créer un lien autour de la crèche. Il y a un règlement intérieur, mais souvent, ces échanges se font de façon informelle avec les parents, la direction de la crèche, notamment au travers de cafés de parents ou de réunions plus tard le soir, mais qui permettent d'apporter de la convivialité à ce cadre qui, vous pourrez le lire, est assez administratif.

M. LE MAIRE : Comme c'est bien vu, la convivialité dans le cadre administratif. Comme c'est bien dit. DFPE 160, pas de demandes d'intervention. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DEVE 59 Subventions de fonctionnement (28 000 euros) à cinq associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité
--

M. LE MAIRE : DEVE 59, Nathalie Laville qui la rapporte. Il s'agit là aussi de deux subventions de fonctionnement à cinq associations, concernant les projets d'agriculture urbaine.

Nathalie LAVILLE : Merci. Ces subventions de fonctionnement d'un montant total de 28 000 euros vont être versées à des associations qui sont investies, comme vous venez de le dire, dans le développement de l'agriculture urbaine.

Comme vous le savez, l'agriculture urbaine aujourd'hui n'est pas pensée pour produire massivement des produits agricoles, mais plutôt pour nourrir à la marge certains publics précaires, comme les étudiants, et aussi et surtout pour sensibiliser les jeunes Parisiennes et Parisiens. Il est important qu'ils comprennent comment sont produits les fruits et les légumes qu'ils consomment, comment il faut les produire dans le respect de l'environnement, et leur donner peut-être envie de devenir à leur tour agriculteurs, susciter des vocations, puisque demain, comme vous le savez, nous allons devoir remplacer plusieurs milliers d'agriculteurs qui partent à la retraite.

C'est ce que propose de faire la subvention accordée à l'association installée rue Dunois, Les fourmis qui jardinent, qui financera directement des ateliers pédagogiques et des animations de jardinage pour un montant de 6 000 euros. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, y a-t-il des demandes d'intervention sur Les fourmis qui jardinent ? Nous allons aller voir ce qu'ils font. Ils font des récoltes importantes, ce n'est pas neutre. Vous pourrez aller voir pousser le magnifique... Je ne sais pas ce que j'ai planté. Je sais que j'ai planté quelque chose, mais je ne suis pas un grand botaniste.

DEF 59, je m'égare. Pas de demandes d'intervention, je la fais voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 80 Transformations Olympiques - Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo

M. LE MAIRE : DASCO 80, c'est Aïmane Bassiouni qui la rapporte. Il s'agit de la préparation des JO et de ce que nous allons initier avec la Fédération Française de Judo, de Jujitsu et de Kendo.

Aïmane BASSIOUNI : Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Il s'agit de signer une convention de mise à disposition de locaux et d'une convention d'utilisation et d'animation de dojos qui ont été réalisés en partenariat avec la Fédération Française de Judo, cela a été dit. Certains établissements scolaires que je vais vous citer ont bénéficié de rénovations ou de créations de dojos, afin de proposer plus de sport aux enfants, notamment là où ils passent la majeure partie de leur journée à l'école.

Nous avons mobilisé, avec la direction Jeunesse et Sport, la Ville de Paris et la Fédération, les acteurs locaux de la pratique. Ces clubs pourront bénéficier eux aussi de créneaux supplémentaires. Je pense notamment au Judo Paris 13, à l'école de judo des Mines et au PUC.

Trois établissements sont concernés, l'école élémentaire Perret, l'école maternelle Choisy. Ces deux écoles vont bénéficier d'un dojo de plus de 40 m² et un plus grand dojo au collège Georges Braque avec une superficie de 56 m².

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DASCO 81 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DDCT 97 Transformations Olympiques - Subventions (40 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 5 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle

M. LE MAIRE : Nous continuons toujours avec Aïmane Bassiouni avec la DDCT 97.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre des transformations olympiques, il s'agit d'assimiler le sport et la culture par cet appel à projets d'Olympiade culturelle.

Je vous propose de subventionner l'association Courant d'Art Frais à hauteur de 15 000 euros avec son projet Les Olympionnettes, donc des Olympiades des marionnettes, qui vise à faire découvrir la fabrication et la manipulation de marionnettes sur le thème des Jeux olympiques et paralympiques auprès d'adhérents du PUC et notamment ceux qui fréquentent les cours de danse du PUC, et de créer avec ces adhérents une chorégraphie. Il s'agirait avec tous ces adhérents de créer une quinzaine de marionnettes géantes, les fameuses marionnettes géantes que nous avons pu voir et croiser le week-end dernier à côté du jardin Charles Trenet. Les parents et les enfants dansaient avec ces marionnettes.

M. LE MAIRE : Et bientôt l'adjoint au Sport. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DDCT 97, je ne vois pas d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DJS 96 Contrat de cession de droits d'auteur pour l'œuvre d'Alban DELUME réalisée sur le sol du terrain de basketball du centre sportif Charles-Moureu, situé au 17, avenue Edison (13ème)

M. LE MAIRE : DJS 96, avec toujours Aïmane Bassiouni. Il s'agit des opérations comme nous en avons l'habitude, de la transformation du terrain de basket avec une partie artistique affirmée.

Aïmane BASSIOUNI : Tout à fait. Il s'agit de signer un contrat de cession de droits d'auteur d'une œuvre artistique au sol, qui a été réalisée par l'artiste Alban Delume dans le cadre d'une rénovation que nous avons souhaitée au centre sportif Charles-Moureu. Un terrain de basketball qui est situé entre la piste d'athlétisme, le terrain de volley, et la halle du centre sportif Charles-Moureu.

Comme de nombreux collégiens et lycéens qui fréquentent l'établissement Claude Monet ou la fac Tolbiac, beaucoup pendant la pause méridienne vont pratiquer dessus. J'en ai fait partie, d'ailleurs. Nous pouvons nous réjouir de cette belle opération, car c'était très attendu.

Pour conclure aussi, nous arrivons quasiment à un embellissement, une rénovation quasi complète des infrastructures du centre sportif Charles-Moureu, ce qui rend ce centre bien plus accueillant et il rencontre encore plus de succès aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Merci, Aïmane. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DJS 96, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DSOL 107 Subventions (5 460 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à une activité physique

M. LE MAIRE : Nous allons passer à Morgane Lacombe avec la DSOL 107. Il s'agit là aussi de subventions à trois associations pour les activités en lien avec les seniors.

Morgane LACOMBE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de trois subventions de fonctionnement pour trois associations qui ont pour but de renforcer la pratique sportive des seniors, pour prévenir l'isolement et la perte d'autonomie.

Pour le 13^e, c'est une subvention de fonctionnement de 3200 euros au Judo Club Baudricourt, qui intervient en partenariat avec le conseil de quartier n°1, Croulebarbe, pour l'animation d'un cours de gymnastique hebdomadaire au square René-Legal. Ce sont des activités gratuites de plein air le samedi matin qui rencontrent un grand succès. La subvention a pour but de prendre en charge partiellement le salaire de la professeure de sport.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DSOL 107, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. C'est bien normal. Je vous en remercie.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAE 162 Subventions (221 000 euros), conventions avec 12 structures de l'entrepreneuriat social

M. LE MAIRE : DAE 162, c'est Wilfried Bétourné qui la rapporte. Et il s'agit de soutenir des structures d'entrepreneuriat social.

Wilfried BETOURNE : Oui, tout à fait. Il s'agit dans le cadre de cette délibération d'accorder une subvention totale de 221 000 euros à 12 structures de l'entrepreneuriat social et de signer des conventions avec elles.

Pour le 13^e arrondissement, nous sommes concernés par Les Amis de l'Espace et 20 000 euros de subvention de fonctionnement pour la création de La Tresse, le réseau de l'économie sociale et solidaire dans le 13^e arrondissement. Cela fait deux ans maintenant que La Tresse existe. Elle regroupe 111, presque 120, au dernier comptage, structures de l'économie sociale et solidaire dans l'arrondissement. Grâce à cette structure, le Festival de l'économie sociale et solidaire est organisé chaque année au mois de juin et commence à rencontrer son succès et à s'installer dans le temps et dans les esprits. C'est plutôt positif. Je vous invite à voter cette subvention pour que cela perdure.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Wilfried Bétourné. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DAE 162, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DDCT 89 Subventions (40 000 euros) à trois associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville.

M. LE MAIRE : DDCT 89, cette fois-ci, c'est Marie-Pierre Marchand, puisque nous allons vers la Politique de la Ville et l'intégration.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération autorisant des subventions pour un montant de 40 000 euros à trois associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville.

Dans le 13^e, nous sommes surtout concernés par deux de ces financements associatifs. D'une part, pour le financement accordé à la Fédération des Centres Sociaux Parisiens pour sa mission de soutien à l'apprentissage de la langue française, qui est un vecteur essentiel d'intégration. C'est un financement de 30 000 euros pour l'ensemble de Paris, des centres sociaux parisiens, et notamment pour l'accompagnement des publics, mais aussi des bénévoles qui sont souvent investis dans ces formations, vers la certification de diplôme de langue française, qui sont de différents niveaux, comme vous pouvez le voir dans la délibération.

Nous sommes aussi concernés par un financement de 5 000 euros pour l'association BOITAQUEER qui travaille donc sur les questions de lutte contre les discriminations par le truchement artistique et qui organise, notamment dans différentes mairies, dont la nôtre dans le 13^e, le Festival des Fiertés.

Enfin, la troisième association ne réalise pas ses activités dans le 13^e mais dans le 11^e et 20^e, mais je souhaitais quand même la mentionner, car il s'agit de l'association Revivre, qui est une association formidable, qui travaille depuis très longtemps auprès des Syriens, d'abord des réfugiés politiques, et aujourd'hui plutôt de l'accueil des Syriens qui arrivent en France. Je vous demande donc de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il y a eu des demandes d'intervention. Je n'en vois pas. Enfin, je ne crois pas. Je vais donc faire voter cette délibération. DDCT 89, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

POUR : 37 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

<p>2023 DAC 162 Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.</p>

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 162. Il s'agit des résidences artistiques dans les établissements scolaires, mais d'abord dans les collèges. C'est Vincent Boulet qui la rapporte.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération annuelle sur la participation de la Ville de Paris aux résidences artistiques dans les collèges. Le programme s'inscrit dans le cadre du label L'Art pour Grandir, visant à développer les liens entre établissements scolaires et institutions culturelles. L'objectif étant de permettre aux collégiennes et collégiens de se familiariser avec les pratiques artistiques et de découvrir les lieux de production d'art.

Compte tenu du succès rencontré par ces résidences artistiques, il a été proposé de reconduire pour cette année scolaire qui commence les résidences d'artistes dans les collèges qui en ont exprimé le souhait, dont certains se trouvent dans le 13^e. Il est proposé une subvention de 10 000 euros à La Maison Ouverte, à deux classes du collège Gabriel Fauré, qui leur propose un parcours culturel et sportif autour de la natation, avec la participation d'un ancien champion d'apnée et de préparer un spectacle qui se joue dans une piscine. 10 000 euros pour ce projet de résidence artistique en lien avec le collège Gabriel Fauré et le club nautique Domrémy.

M. LE MAIRE : Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DAC 162, qui vote pour. Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 37 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 79 Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros).

M. LE MAIRE : Je vous en remercie. Toujours Vincent Boulet avec la DASCO 79, les dotations complémentaires de fonctionnement, les subventions d'équipement, les subventions pour travaux. Évidemment, nous n'allons parler que de celles du 13^e.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Délibération habituelle dans notre Conseil d'arrondissement de dotations complémentaires et de subventions pour travaux complémentaires. D'abord, une mesure parisienne qui concerne tous les collèges parisiens, dont ceux du 13^e, qui est de financer l'accès à une application qui s'appelle Edumalin, qui est une application de ressources pédagogiques, notamment pour le français et les mathématiques, à hauteur de 395 euros par collège.

La Ville de Paris poursuit son chemin aux côtés des établissements scolaires qui sont aussi confrontés à l'inflation et à l'augmentation du tarif de chauffage et d'électricité. Nous en avons déjà parlé dans notre Conseil d'arrondissement. Il est, dans cette délibération, proposé d'accorder 10 000 euros à Camille Claudel, 2 000 euros à Elsa Triolet, 18 000 euros à Evariste Galois, 2 000 euros à Georges Braque, 15 000 euros à Flaubert, 13 000 euros à Moulin des Prés et 17 000 euros à Thomas Mann pour les dépenses liées au chauffage ou à l'électricité.

Pour des remplacements de divers équipements, 4 000 euros à Camille Claudel, 1 000 euros à Georges Braque et 4 000 euros pour l'ajout d'un haut-parleur et le bouton de déclenchement de l'alerte d'intrusion à Moulin des Prés. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Vincent Boulet. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DASCO 79, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 37 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 82 Caisse des écoles (13^{ème}) – Subvention d'investissement (27 828 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Thomas MANN

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Toujours, Vincent Boulet, avec la DASCO 82. Et il s'agit de la restauration scolaire à Thomas Mann. Comme vous le savez, la Caisse des écoles reprend successivement la restauration dans tous les collèges hors cité scolaire.

Vincent BOULET : Oui, Monsieur le Maire. La rentrée scolaire dans les collèges a été marquée par le passage à la Caisse des écoles de trois collèges du 13^e, Thomas Mann, Georges Braque et Moulin des Prés. La subvention d'investissement concerne ici Thomas Mann, car dans le cadre des discussions qui ont lieu entre la Caisse des écoles et le collège pour assurer la transition, il a été donc décidé de réaliser une opération de remise en état du local Lavry à hauteur de 27 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci, Vincent Boulet. J'en profite pour vous dire que le nouveau lieu de préparation, à savoir la cuisine Baudricourt, a été livré avant l'été. Cela nous a permis de reprendre sereinement les derniers collèges. C'est un beau lieu. Nous allons organiser des visites d'abord pour la communauté scolaire du collège d'à côté et des deux écoles. Mais nous allons faire aussi une ouverture de présentation au public. Vous serez les bienvenus pour celles et ceux qui ont envie de s'y joindre, un samedi matin.

DASCO 82, pas de demandes d'intervention. Je la fais voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 84 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 84 avec des dotations initiales de fonctionnement.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Délibération habituelle pour les rentrées scolaires. Les dotations initiales de fonctionnement pour les collèges portant sur l'année 2024 sont calculées selon ce qui avait été voté en octobre 2020 par le Conseil de Paris, c'est-à-dire en fonction d'un forfait éducatif à l'élève qui tient en compte de l'indice de position sociale moyen et du taux de réussite du collège au brevet.

À noter également que nous y faisons allusion dans une délibération précédente dans le contexte actuel de forte inflation, concernant le coût de l'énergie, la Ville de Paris a souhaité reprendre en gestion directe les dépenses de chauffage et d'électricité des collèges dans le cadre des contrats qu'elle passe. Cette reprise s'effectuera progressivement entre 2024 et 2025 au fur et à mesure que les contrats souscrits par les collèges arrivent à échéance.

De manière plus immédiate, voici le total des dotations pour les collèges du 13^e hors cité scolaire : 123 000 euros pour Camille Claudel, 130 000 euros pour Elsa Triolet, 169 000 euros pour Évariste Galois, 76 000 euros pour George Sand, 112 000 euros pour Georges Braque, 171 000 euros pour Gustave Flaubert, 90 000 euros pour Moulin des Prés et 183 000 euros pour Thomas Mann.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Vincent Boulet. Pas de demandes d'intervention. DASCO 84 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

POUR : 37 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 85 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros)

M. LE MAIRE : La même, mais cette fois, dans le versus cité scolaire, les collèges qui sont insérés dans les lycées avec la DASCO 85.

Vincent BOULET : Exactement, Monsieur le Maire. Je vais directement aux montants proposés pour cette année qui sont de 67 000 euros pour Rodin, 71 000 euros pour Monet et 72 000 euros pour Gabriel Fauré.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de doigts se lever. DASCO 85, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté.

POUR : 37 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 93 collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics

M. LE MAIRE : Deux délibérations sur lesquelles nous aurons besoin de quelques éclaircissements avant le Conseil de Paris. Il s'agit de modifier les attributions des dotations pour les actions éducatives. Si j'ai bien compris, en remontant le fil, il s'agit de négociations avec les principaux qui ont abouti à cette proposition. Mais quelques questions sont toutefois soulevées, parce que cela bouge les lignes. Je laisse Vincent Boulet les présenter. Les deux sont liées peut-être de manière globale. Puis, nous ferons un débat global sur les deux. Puis, je les ferai voter successivement ensuite.

Vincent BOULET : D'accord. Je vais présenter les deux délibérations successivement.

D'abord, la DASCO 93 qui est la délibération globale sur le changement de mode de fonctionnement qui part du principe que les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges restent à budget constant. Il est proposé dans ce cadre de budget constant de modifier les critères d'attribution, c'est-à-dire d'avoir deux sous enveloppes, si je puis dire, une majorité de la dotation qui resterait forfaitaire, mais qui serait calculée en fonction du forfait éducatif à l'élève dont nous devons parler pour l'autre famille de dotation que nous venons de voter et qui serait étendue pour les modalités d'attribution des dotations de la Ville concernant les actions éducatives également.

Cela permet de classer les collèges en cinq niveaux, selon l'indice de positionnement social des familles, les résultats obtenus au brevet, et l'évolution démographique des collèges avec une dotation correspondant à la démographie du collège à l'année N-1.

Il y a aussi une autre nouveauté, pour une seconde partie de l'enveloppe, d'introduire un financement sur appel à projets, c'est-à-dire dans le cadre d'un cahier des charges établi par la Ville. Une partie de l'enveloppe pour les actions éducatives serait attribuée en fonction des projets portés par les collégiens et dans la limite d'un montant par projet qui serait précisé chaque année par des délibérations.

Enfin, troisième changement, il s'agit de modifier la répartition calendaire des dotations et de passer en dotation pour les actions éducatives au titre de l'année civile et non plus au titre de l'année scolaire. Cela introduit un certain nombre de modifications assez conséquentes qui font que, pris globalement, la moitié

des collèges parisiens verraient leur dotation augmenter et la moitié des collèges parisiens verraient leur dotation baisser.

Cela peut poser question. Pour vous donner une illustration de ce que cela peut donner pour le 13^e arrondissement, nous aurions en périmètre constant, c'est-à-dire l'aspect fixe et l'aspect appel à projets cumulés, une baisse de 14 000 euros pour Claude Monet, une baisse de 10 000 euros pour Gabriel Fauré, une augmentation de 10 000 euros pour Gustave Flaubert et une augmentation de 8 000 euros pour Thomas Mann, pour vous donner les écarts les plus significatifs. Voilà pour la présentation de cette délibération.

Comme Monsieur le Maire l'a dit, et pour être tout à fait transparent avec notre Conseil d'arrondissement, cette délibération ainsi que la 94 posent un certain nombre de questions. Vous comprendrez qu'en ce qui me concerne, je ne prendrai pas part au vote. Je laisserai donc mon groupe politique s'exprimer.

Concernant la DASC0 94, il s'agit de fixer ce forfait éducatif à l'élève par collège, et pour aller directement aux collèges du 13^e, nous avons 18 000 euros pour Camille Claudel, 1 800 euros pour Claude Monet, 20 000 euros pour Elsa Triolet, 18 000 euros pour Évariste Galois, 5 000 euros pour Fauré, 20 000 euros pour Sand, 6 000 euros pour Braque, 26 000 euros pour Gustave Flaubert et j'en termine avec 1 800 euros pour Moulin des Prés. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Jean-Baptiste Olivier a demandé la parole, et Jean-Noël Aqua aussi. Nous allons commencer par Jean-Baptiste Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Nous nous étions opposés en 2020 à la réforme que vous avez décrite pour les deux précédentes DASC0 et pour lesquelles nous avons voté pour maintenant, puisque cela a été validé il y a trois ans. Mais voilà un peu le même système que vous voulez appliquer aussi aux actions éducatives.

Nous ne sommes pas d'accord pour l'étendre. Comme vous le dites, cela fait des gagnants, mais aussi des perdants, et notamment le collège Monet dans le 13^e. Nous trouvons regrettable que toute la politique éducative de la Ville de Paris soit liée à des critères sociaux. Ce n'est pas forcément la meilleure des choses. C'est déjà appliqué sur les dotations de fonctionnement. Généraliser cela à tous les financements des collèges est une erreur. Voilà pourquoi nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Merci. La parole est à Jean-Noël Aqua.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. Il faut lire les délibérations. Malheureusement, nous allons aussi voter contre. Mais force est de constater qu'elle n'introduit pas du tout une modulation sur l'IPS pour les dotations au forfait éducatif. Ce n'est pas du tout ce qui est écrit. Malheureusement, d'ailleurs, parce que là, j'aurais volontiers voté contre. Mais il faut être honnête, ce n'est pas du tout cela qui est écrit.

Néanmoins, je vais justifier pourquoi, après avoir lu la délibération. Nous allons voter contre, notre groupe, au niveau de la DASC0 93. J'appelle la majorité très fortement à relire le document avant le Conseil de Paris. Pour la DASC0, au niveau politique, nous sommes en train de nous faire faire une erreur. Peut-être que certains pensaient qu'elle allait passer inaperçue. C'est raté. Nous ferons en sorte que cela ne passe pas inaperçu. La DASC0 et les services sont en train de commettre une erreur. Je vais expliquer pourquoi.

Le premier point, à la rigueur, nous pourrions discuter. Mais je vais le mettre en premier. C'est une dotation à budget constant. Vous faites tous les courses, et vous avez tous vu que tout augmente. Je ne veux pas vous faire la démonstration. Quand les professeurs font des sorties scolaires, puisque c'est l'objet

notamment de ce fonds, tout augmente, notamment le prix des sorties, etc. L'inflation moyenne en France est de 5 %. Nous pouvons entendre qu'il y a une baisse de la démographie, mais la démographie est de 3 %. Il y a une inflation de 5 %. On nous dit une dotation constante. Pour les enseignants, il y a un manque à gagner certain. Cela aurait pu passer inaperçu. Ce n'est pas le sujet principal pour moi, mais je le mets en premier. C'est une erreur de commencer à budget constant.

Deux points me semblent complètement hallucinants : aujourd'hui, pour donner plus à certains, nous allons prendre à d'autres sans critères sociaux, parce que l'on veut mettre une proportionnalité. Nous sommes pour la proportionnalité. Mais aujourd'hui, dans un contexte d'inflation galopante où tout coûte plus cher, les fournitures scolaires, les sorties, comment dire à des collègues qu'ils auront moins d'argent, parce qu'il faut donner à d'autres un peu plus ? Cela est catastrophique.

Je ne siége pas à Fauré. Mais je souhaite bon courage aux représentants de la Ville de Paris, à Gabriel Fauré, pour expliquer qu'ils vont perdre 10 000 euros l'année prochaine. Excusez-moi, je ne suis pas allé regarder avant. Je ne sais pas sur qui cela tombe. Mais je vous préviens, parce que je pense que les parents et les syndicats le sauront. Il faudra ramer pour expliquer pourquoi nous avons 10 000 euros. Il y a un petit tour de passe-passe.

Quand j'étais gamin, il y avait Majax. Il était très fort. Il prenait quelque chose dans une main, etc., et à la fin, cela changeait de main et nous n'avions pas compris comment. J'ai un peu l'impression que c'est un peu la même chose dans la note de la DASCO. On vous prend 10 000 euros, mais à la fin, vous avez plus. C'est impressionnant. On nous dit que l'on avait voté la modulation sur l'IPS. Certains vont avoir un peu plus. « Comme vous allez avoir un peu plus dans votre poche à droite, je vais vous prendre un peu plus dans votre poche à gauche et vous allez vous en sortir. » Oui, cela s'appelle un tour de passe-passe. Parce que l'augmentation de la dotation avait été votée il y a deux ou trois ans. On nous avait dit qu'il y aurait un supplément de dotation et on revient dessus.

Nous sommes en train de détricoter ce que nous avons fait. Que l'on ne vienne pas nous dire que le bilan est positif globalement. Je fais des petites auto-blagues. Ce n'est pas le cas. Nous actons une diminution de la dotation, point barre. Il ne faut pas expliquer qu'il y a deux ou trois ans, nous avons voté une augmentation pour dire que le bilan est globalement positif et qu'il est noté dans la délibération que nous faisons aussi référence au pass-culture, c'est-à-dire la contribution du gouvernement. Je ne vois absolument pas le rapport, parce que le gouvernement mettrait un petit peu de pass-culture pour les collègues, finalement, la Ville va pouvoir baisser sa dotation. Ce que vont voir les gens, c'est que la Ville baisse sa dotation, point barre. On comprendra rapidement le tour de passe-passe.

Nous faisons une énorme erreur. Je l'ai signalé à qui de droit. Il n'y a pas de réponse pour le moment. C'est une énorme erreur et j'alerte. Il faut retirer cette délibération au plus vite. Nous allons voter contre en CA. Cela est injustifiable et je souhaite bien du courage auprès de la FCPE, auprès des syndicats, pour aller expliquer ce point de la baisse.

Il y a l'appel à projets, concernant lequel je suis remonté. C'est philosophique et il est possible d'avoir des divergences. Je les assume, etc., mais laissez-moi dire quelques mots. On n'arrête pas de se plaindre des appels à projets dans tous les sens. On perd un temps conséquent pour monter des dossiers, se faire évaluer. J'imagine que la DASCO fera un peu plus de 10 %, mais 10 % ont leur budget, 90 % qui n'en ont pas. On repasse du temps. Certains sont satisfaits, puis l'année prochaine, cela ne va pas marcher. On passe notre temps à remplir des dossiers qui sont pris, qui ne sont pas pris. Nous allons habituer des collégiens à faire cela. « Vous voulez aller en classe découverte l'année prochaine ? Faites un appel à projets. » « Désolé, un autre collègue a proposé un meilleur dossier, ce ne sera pas pour vous. Les collégiens, vous avez perdu. » J'imagine les collégiens qui vont avoir monté leur dossier et qui seront

recalés pour des raisons souvent obscures, la mise en concurrence. Je peux bien comprendre que la DASCO ait envie plus tard de communiquer sur les appels à projets qui seront positifs, négatifs, etc. Laissons les profs fonctionner. Donnons-leur des fonctionnements récurrents. Quand ils font des sorties scolaires, le gros de ces dotations complémentaires, ils savent ce qu'ils font. Ils le font bien. Il n'y a pas d'abus. Ce qui est fait sur la Ville est remarquable. Donnons des financements pour qu'ils puissent mener leurs projets, calmement, sans mettre en concurrence les collèges, les élèves, les uns contre les autres.

Philosophiquement, je suis remonté contre l'appel à projets. Je peux comprendre le débat, mais sur la baisse de la dotation, j'appelle à un changement. Nous allons donc voter contre sur la DASCO 93, sur le changement qui est introduit.

Sur la 94, nous allons faire un NPPV. Le fait de passer en année civile simplifiée peut-être les comptes au niveau de la DASCO. Dans les collèges, faire un bilan sur une année civile dans n'importe quel établissement scolaire, il faut ne pas avoir mis les pieds dans un établissement scolaire pour comprendre que cela est compliqué. La DASCO 94 acte le calcul pour le fonctionnement.

Nous n'allons pas voter contre tout de suite en Conseil d'arrondissement, parce que c'est le concret, c'est l'année prochaine. Nous appelons vraiment à changer profondément. Nous avons fait des alertes. Nous n'avons pas eu de retour. Nous allons faire des amendements à la délibération. Notre but n'est pas de voter contre. Nous souhaitons l'argent dans les collèges. Le but n'est pas que la délibération ne passe pas. Nous allons amender pour détricoter ce qui est fait. En l'état actuel, nous ne sommes pas contre les budgets des collèges. Nous ne pouvons pas voter contre aujourd'hui, cela n'a pas de sens. Néanmoins, nous allons profondément remanier et réécrire les choses pour le Conseil de Paris. Si cela ne bouge pas, je le dis, je pense que beaucoup seront sensibles au sujet. Nous voterons contre en Conseil de Paris et nous ferons tout pour qu'elle ne passe pas. Nous avons encore jusqu'à décembre pour que l'exécutif reprenne sa plume. Il y a encore deux ou trois séances du Conseil de Paris pour le refaire. Là, aujourd'hui, tout cela est très mal emmanché.

Je veux bien que l'on se dise les choses, devant quelques chefs d'établissement triés sur le volet, portés volontaires, mais sans être devant la communauté éducative, devant les syndicats, etc. Il s'agit d'une concertation, mais qui laisse à désirer. La concertation des adjoints aboutit à la décision de ne toucher que deux collèges. Nous ne présentons pas la modulation sur l'appel à projets, et en juillet, ou fin juin et où en septembre, ce sont 57 et non pas deux collèges qui sont touchés. On nous a rajouté l'appel à projets entre les deux. En termes de concertation, au sein de la majorité, il y a une petite marge de progression. Nous sommes capables d'oublier un certain nombre de choses. L'important, ce sont les élèves, le collège. Vous aurez compris que nous ferons tout pour modifier les choses et pour corriger le tir de la DASCO.

M. LE MAIRE : J'avais prévenu notre Conseil. Pardon. Wilfred Bétourné, vous pouvez prendre la parole.

Wilfried BETOURNE : Je veux juste indiquer que nous allons nous abstenir côté groupe écologiste sur les deux délibérations, dans l'attente de ces précisions qui ne sont pas forcément venues avant le Conseil d'arrondissement, parce que des discussions sont en cours et elles doivent se mener avant le Conseil de Paris. Nous ne serons pas forcément vigilants sur les mêmes points ou en opposition sur les mêmes points que nos camarades communistes. Il y a l'idée de ne pas transformer ces appels à projets en usines à gaz supplémentaires pour les établissements. La question de l'implication, de la participation effective des collégiens et des collégiennes est importante pour nous. Tout n'est pas très clair dans cette délibération à ce propos. Il y a des sujets, comme le budget constant qui pose question, et c'est une bonne chose que nous puissions en parler dans la majorité. Nous allons nous abstenir, ce qui ne présume pas du vote au Conseil de Paris.

M. LE MAIRE : Je souhaite apporter quelques éléments. Je ne vais pas répondre, je ne suis évidemment pas à l'initiative de cette délibération. Et là où Jean-Noël a raison, c'est que nous pouvons dire que nous n'avons pas été associés avant qu'elle soit envoyée pour débat au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. Je partage ton avis.

S'agissant des autres sujets, j'avais annoncé qu'il y aurait des rencontres d'ici au Conseil de Paris. Les choses ne sont pas mûres. J'imagine que cela sera entendu.

Ce que j'ai cru comprendre, lorsque l'on rassemble les dotations que nous avons votées, qu'il n'y a pas de collège perdant. Cela gagne à être vérifié. Ce que l'on m'a expliqué, c'est que c'était aussi une demande des principaux d'avoir d'autres modalités d'attribution. Cela venait à la suite d'une réunion collective et pas simplement de trois principaux triés sur le volet, comme tu sembles l'indiquer. Par principe, je ne suis pas contre le fait de bouger les lignes. Quand il y a des perdants et des gagnants, les gagnants ne montent pas forcément sur la table. Les perdants, davantage. Le fait qu'il y ait des bouchées ne me choque pas sur le principe. Mais cela gagne d'être assis, expliqué, regardé, sur l'entièreté des dotations, s'il y a des perdants et des gagnants ou pas.

Sur celle-là, oui, puisque nous parlons de moyens constants. C'est 50-50. Mais sur l'ensemble, cela gagne à être regardé. D'ici au Conseil de Paris, cela sera à bouger. Mais il ne faudrait pas que les collèges se trouvent en difficulté, parce que nous n'avons pas voté leurs dotations. Nous pourrions gagner à trouver une issue d'ici au Conseil de Paris. D'ici là, je voterai les deux délibérations dans l'attente de ces discussions. Et j'imagine que vos amendements seront regardés avec une certaine ouverture d'esprit. Puisque tu annonces leur dépôt, ils ne doivent pas être loin de la rédaction. Il sera facile de les discuter.

Je n'irai pas plus loin. Encore une fois, j'aimerais bien refaire le film de la pertinence du projet et pourquoi les groupes de la majorité, y compris l'opposition, n'étaient pas davantage informés avant que nous soyons amenés à voter.

DASCO 93, je les soumetts tous les deux à vos suffrages avec des votes différents, si j'ai bien entendu vos interventions.

DASCO 93, qui vote pour ? Qui vote contre ? Je vous demanderai de noter, de compter. Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre. Il doit y avoir les pouvoirs, vous corrigerez cela. Merci. Elle est donc adoptée.

POUR : 21 VOIX

CONTRE : 5 UDC (MMES STIBBE, ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUDRY ET LE) ET 4 PC (MMES KARAOUN-GOUEZOU, MM. AQUA, BOULET ET COURBAN)

ABSTENTION : 7 EELV (MMES LACOMBE, MARCHAND, MM. BETOURNE, FLORENTIN, LEROY-WARNIER ET LES POUVOIRS DE MMES ATALLAH ET SOUYRIS)

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 94 Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la 94 avec des votes différents. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Si j'ai mal compris, il y en a moins. Il n'y en a pas, d'ailleurs. Qui s'abstient ? Je vous laisse compter. Oui, j'ai compris. Tu l'avais indiqué. C'est bon, vous y êtes ? C'est vote par groupe, donc cela se retrouve facilement. Et qui est NPPV ? Le groupe communiste. Je vous remercie.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 95 collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la DASCO 95. Ce sera un peu plus calme et un peu plus consensuel. Enfin, je l'espère. La parole est toujours à Vincent Boulet.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous l'avez compris, dans la DASCO 93, il était indiqué que les projets éducatifs étaient financés sur l'année civile. Il reste donc à boucher le trou entre septembre et décembre sur les modalités de l'ancien calcul.

Pour les collèges du 13^e, 8 200 euros pour Claudel. 15 000 euros pour Monnet, 8 200 euros pour Elsa Triolet et Évariste Galois. 11 600 euros pour Gabriel Fauré. 7 000 euros pour George Sand et Gustave Flaubert. 2 000 euros pour Georges Braque. 3 100 euros pour Moulin des Prés et Rodin, et 7 000 euros pour Thomas Mann. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais la soumettre à vos voix. DASCO 95, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 (DONT 2 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION : 5 (MMES STIBBE, ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUDRY ET LE)
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 97 Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (21 033,60 euros) au service d'internat du collège Thomas Mann

M. LE MAIRE : Merci. DASCO 97, toujours Vincent Boulet. Il s'agit du service d'internat du collège Thomas Mann. Je rappelle que c'est le seul internat parisien. C'est un souci, d'ailleurs.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. C'est l'internat parisien qui est actuellement en travaux sur lequel la Ville de Paris met des moyens conséquents.

Il s'agit d'une délibération qui est la conséquence de la délibération que nous avons votée un peu avant sur le passage de la restauration scolaire, y compris de l'internat du collège Thomas Mann à la Caisse des écoles. Dans le dialogue entre la Caisse des écoles et le collège, le collège a souhaité maintenir au niveau de l'internat lui-même la gestion de l'inscription et de la facturation, dans le package global de l'internat et de ne pas dissocier la restauration du reste de l'internat. Les repas eux-mêmes, petits-déjeuners, déjeuners, goûters et dîners, seront fournis par la Caisse des écoles. C'est l'objet de cette subvention pour la gestion de l'inscription, facturation du service de restauration lié à l'internat, pour un montant de 21 000 euros. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Vincent Boulet. Et je disais donc qu'il n'y avait qu'un seul internat parisien, ce qui est un problème. Je suis très content qu'il y en ait un dans le 13^e. Mais de fait, cela fait des propositions trop limitées pour les familles, les familles qui rencontrent des difficultés avec leurs enfants, qui peuvent être de différents ordres et qui souhaitent qu'ils ne soient pas en interaction avec leur quartier ou les personnes qui les tirent par le bas. On ne peut pas leur donner de réponse, parce que les rares places disponibles sont réservés pour des placements plus directement, en lien avec les tribunaux. Cela devrait être un combat collectif. C'est le mien pour qu'il y ait des créations d'autres internats à Paris. Ailleurs en France, ce serait de la même façon nécessaire.

Nous nous sommes battus avec Vincent Boulet pour le faire rénover, pour qu'il soit un lieu accueillant. Et ce n'est pas simple, parce que nous nous occupons de la restauration. Elle ne se limite pas au seul midi. Organiser cela via la caisse des écoles n'a rien de simple. Mais il est important d'accueillir ces collégiennes et collégiens de la meilleure façon qu'il soit.

Je vais faire voter cette contribution de la Ville de Paris, DASCO 97, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 34 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DDCT 90 Subvention (11 754 €) à une association dans le cadre du projet EIF-FEL 3

M. LE MAIRE : Nous passons à DDCT 90. Il s'agit du projet EIF-FEL 3.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Le projet EIF-FEL, dont nous avons aussi déjà parlé dans notre Conseil d'arrondissement, consiste à mettre en réseau les différents acteurs qui travaillent sur l'apprentissage du français à des fins d'intégration et professionnelles, et à faire porter par un certain nombre d'acteurs locaux des permanences, afin qu'ils puissent recevoir les personnes qui ont besoin d'apprendre le français pour mieux répondre à leurs besoins et les aiguiller vers les acteurs les plus adéquats, en fonction de leur profil.

Un pôle de permanence est mis en place dans le 13^e arrondissement. Il est porté, entre autres, par Alpha Choisy que nous connaissons bien ici. La subvention proposée vise à faire porter cette permanence et cette tête de réseau par le centre Alpha Choisy, pour une subvention de 11 000 euros. Le réseau EIF-FEL est cofinancé par l'Union européenne, et le Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union européenne finance le réseau à hauteur de 75 %. Les autres partenaires, Ville de Paris, État et Pôle emploi le financent à hauteur de 25 % du reste.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, DDCT 90, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ? Je vous en remercie.

POUR : 35 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DSOL 81 Subventions (76 500 euros) à 12 associations - Information et soutien en direction des personnes en situation de handicap

M. LE MAIRE : La DAE 55 étant retirée, pour des raisons que j'ignore, j'imagine qu'elle sera présentée au Conseil suivant, nous passons à la DSOL 81 et c'est Caroline Millet qui la rapporte. Il s'agit de la Délégation Handicap.

Caroline MILLET : Merci, Monsieur le Maire. C'est une subvention de 76 500 euros pour 12 associations et des conventions aux avenants, avec trois d'entre elles, pour leur action, formation et soutien en direction des personnes en situation de handicap et leur famille.

Comme vous le savez, Paris encourage les initiatives associatives visant à soutenir les personnes et les aidants dans leur vie quotidienne. Ce projet permet d'accorder une subvention à 12 associations qui œuvrent pour l'information, l'accès au droit, l'accompagnement et le soutien aux personnes en situation de handicap et leur famille.

Pour le 13^e, trois associations sont concernées : l'association Action Handicap France, pour un montant de 3 000 euros, l'Association Française contre les Myopathies, pour 5 000 euros, et la Fédération Française des DYS, troubles cognitifs spécifiques, troubles spécifiques des apprentissages, pour 1 500 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Puisque l'on subventionne l'AFM, j'en profite pour vous dire que le projet est lancé, qu'ils vont bien s'installer dans le 13^e arrondissement, ce qui sera une belle image pour notre territoire.

DSOL 81, pas de demandes d'attention. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 35 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAC 49 Subvention (159 000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison ouverte pour le Théâtre Dunois (13e)

M. LE MAIRE : Nous passons aux subventions culturelles. La parole est à Philippe Moine. Nous commençons par la Maison Ouverte, qui est l'association porteuse du Théâtre Dunois.

Philippe MOINE : Il s'agit de voter une subvention complémentaire pour la Maison Ouverte qui gère le Théâtre Dunois, mais également, comme vous vous souvenez peut-être, car je l'avais évoqué lors des précédents conseils, le Théâtre du Parc situé au Parc floral, qui lui a été attribué en 2019.

Cela justifie une subvention complémentaire de 20 000 euros qui s'ajoutent aux 139 000 euros qui avaient déjà été votés à la fin de l'année dernière et en mars de cette année, qui permet au Théâtre Dunois de poursuivre sa programmation en destination des jeunes publics, de la petite enfance jusqu'aux adolescents, et en donnant un peu plus de substance à ce Théâtre du Parc, qui, jusqu'à présent, accueillait surtout des compagnies en résidence. Mais la Maison Ouverte n'avait pas les moyens de programmer des spectacles supplémentaires, ce qui sera maintenant plus facile.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de demandes d'intervention, donc je vais faire voter la DAC 49. Qui vote pour ? Merci, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 35 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAC 163 Subventions conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 163, avec l'Art pour Grandir.

Philippe MOINE : Cela va à nouveau concerner la Maison Ouverte puisque, tout à l'heure, Vincent évoquait l'Art pour Grandir, un programme très important. Nous en sommes déjà à la 15^e édition, qui permet à des publics scolaires nombreux de participer à des programmes culturels, de se familiariser avec des pratiques artistiques. Au total, ce sont plus de 600 écoles parisiennes élémentaires, 95 collèges, nos nombreux centres de loisirs qui sont impliqués et, de l'autre côté, 160 établissements culturels.

Cette délibération porte plus particulièrement sur huit structures culturelles qui proposent des parcours plus développés. Le principal, c'est le Théâtre de la Ville, qui n'est pas situé dans le 13^e. En revanche, parmi ces huit intervenants, il y a la Maison Ouverte qui gère le Théâtre Dunois, qui est une structure très active dans le cadre de l'Art pour Grandir. Elle va notamment lancer un programme de jeunes ambassadeurs. Il s'agit de recruter parmi des jeunes des quartiers politiques de la Ville du 13^e des jeunes qui bénéficieront de stages d'une semaine pendant les périodes de vacances concernant les différentes disciplines artistiques qui leur permettront d'être ensuite prescripteurs auprès de leurs proches, de leurs camarades. Des ateliers de pratiques artistiques sont proposés à destination du lycée professionnel Galilée et également un programme qui s'intitule « La fabrique des histoires » à destination de l'école Franc Nohain.

Il est proposé une subvention de 8 000 euros à la Maison Ouverte dans le cadre de ce programme.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe Moine. Je vais donc faire voter l'aide. DAC 163 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient de l'unité ? Je vous remercie.

POUR : 35 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAC 192 Subventions (10.000 euros) à deux associations organisant des festivals promouvant la pratique artistique amateur

M. LE MAIRE : DAC 192.

Philippe MOINE : Il s'agit de subventions apportées à des associations qui organisent des festivals à Paris. Une association dans le 10^e arrondissement, une autre que vous connaissez bien, il s'agit de Difé Kako qui organise depuis quelques années le Festival du Mois Kreyol. C'est dans ce cadre qu'est proposée cette subvention de 3 000 euros.

Le Festival du Mois Kreyol est organisé pour valoriser les cultures afro-antillaises. Il a pris un tour tout à fait intéressant, puisque c'est aussi la capacité de Chantal Loïal à fédérer beaucoup de partenaires. Ce festival dépasse très largement les frontières du 13^e arrondissement, mais qui a quand même un ancrage dans notre arrondissement. Le lancement se fait depuis l'année dernière dans le très bel Auditorium du Monde où nous étions allés avec Serge Toka. Cet événement est impressionnant. Il y a des événements qui sont accueillis au conservatoire, au Théâtre 13, mais au-delà, dans toute la France et dans les outre-mer. La subvention de 3 000 euros qui est ici proposée est tout à fait modeste au regard de l'importance de l'action déployée. Ce soutien s'ajoute à d'autres.

M. LE MAIRE : Le Mois Kreyol qui a été lancé dans le cadre du Festival Le Monde ce week-end, si je ne me trompe pas. En tout cas, vous avez une représentation. DAC 192, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAC 240 Subventions (52 000 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention

M. LE MAIRE : DAC 240 avec les bibliothèques patrimoniales et une qui concerne le 13^e.

Philippe MOINE : C'est la subvention traditionnelle annuelle attribuée à la Bibliothèque du Saulchoir qui a été fondée par les Pères Dominicains et qui est située rue de la Glacière. Cette bibliothèque est très prisée des étudiants, des chercheurs en théologie, en histoire, en philosophie, puisqu'elle est riche de plus de 280 000 volumes. La subvention annuelle de la Ville a permis depuis quelques années d'engager un programme de numérisation extrêmement utile, et que la bibliothèque poursuit. Il s'agit essentiellement de valoriser les ressources nombreuses de cette bibliothèque, la subvention proposée étant donc de 7 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. DAC 240, qui vote pour ? Qui vote ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAC 444 Subventions (2.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale (13e)

M. LE MAIRE : DAC 444.

Philippe MOINE : Il s'agit des deux dernières subventions dans le cadre de l'enveloppe Bloch. Cette enveloppe est attribuée à chaque arrondissement, ce qui permet de proposer des soutiens à des actions culturelles locales avec des subventions modestes.

En l'occurrence, les deux subventions qui restaient à verser sont deux subventions de 1 000 euros. L'une pour les Ateliers Migrateurs, une association qui a été créée par une artiste du 13^e, Magda Moraczewska,

qui, pour la deuxième année consécutive, a organisé une initiation à la gravure sur la place de la Commune dans le cadre des journées portes ouvertes des Lézarts de la Bièvre. Il faisait très beau, cela a eu un grand succès et cela a permis à des publics qui passent, de jeunes et moins jeunes, de s'initier à la gravure. C'est une subvention de 1 000 euros, essentiellement liée à la location de matériel nécessaire pour proposer ces ateliers.

L'autre subvention de 1 000 euros est proposée à l'association Spot 13, que certains connaissent peut-être déjà, qui est installée depuis quelque temps dans le quartier Bruneseau et qui propose des ateliers à l'attention de différents publics, notamment d'enfants, d'adolescents, autour des arts urbains, des ateliers qui sont animés par des artistes confirmés dans ce domaine. Une subvention de 1 000 euros dans le cadre de l'enveloppe Bloch.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe Moine. DAC 444, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAE 100 Écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris - Dotations de fonctionnement (2 068 200 euros) et subventions d'investissement (1 100 000 euros), au titre des exercices 2023 et 2024

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAE 100, le pendant des subventions et des dotations que nous avons fait voter tout à l'heure pour les écoles d'art, en l'occurrence pour l'école Estienne, pour ce qui nous concerne.

Philippe MOINE : Il s'agit des subventions d'investissement et de fonctionnement attribuées aux écoles d'art appliquées de la Ville de Paris. Il y a trois écoles : l'École Boule, dans le 12^e, essentiellement autour des arts du meuble et du design ; l'École Duperré, dans le 3^e arrondissement, autour du textile et l'École Estienne, dans le 13^e, autour des arts du livre, des arts graphiques et de l'animation.

Ce sont des enseignements, des formations d'excellence qui sont proposées dans ces trois établissements. Il y a chaque année des milliers de postulants. Environ 15 % des dossiers sont retenus. Nous témoignons du caractère très sélectif de ces formations, qui sont des formations gratuites, donc de haut niveau, et qui sont concurrencées par d'autres types de formations. C'est vraiment à l'honneur de la Ville de Paris que de pouvoir continuer à proposer de telles formations.

En ce qui concerne l'école Estienne, vous savez qu'il y a aussi des liens avec d'autres établissements. C'est avec notamment l'École Estienne qu'est organisé, avec la BNF et en partenariat avec la mairie du 13^e, le prix Presse Citron, chaque année, qui récompense les dessins de presse.

En ce qui concerne les subventions d'investissement et de fonctionnement, elles sont à la hausse pour l'École Estienne dans les deux cas. Il y a une subvention d'investissement de 400 000 euros, qui sera utilisée pour l'achat ou le renouvellement de matériels qui sont très coûteux (l'achat d'une imprimante pour des supports épais, de matériel de studio, des thermorelieurs, différents matériels de reprographie), réaménagement de la salle des professeurs qui attendent cela depuis un certain temps, et renouvellement de licences pour l'utilisation de logiciels en arts graphiques, pour un total de 400 000 euros.

Il y a également une augmentation de la subvention de fonctionnement, de 20 000 euros, qui passe de 547 000 à 567 000 euros. Cela s'explique par l'augmentation des coûts des prix de l'énergie, ce qui a justifié cette subvention complémentaire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe Moine. Je vais la faire voter, DAE 100, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAE 148 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement (204 000 euros) et d'investissement (395 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

M. LE MAIRE : Nous passons à Danièle Seignot, et au budget participatif pour des conventions, subventions de fonctionnement d'investissement.

Danièle SEIGNOT : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Il s'agit de conventions et de subventions dans le cadre du budget participatif, plus particulièrement aux structures qui, à travers la création d'activités, ont un fort impact social puisqu'elles aident à la réinsertion d'un public qui est souvent en difficulté. Ces structures vont agir en faveur de la réduction des déchets via l'allongement de la durée de vie des matières et des produits déjà en circulation.

Ces initiatives ont vraiment convaincu nombre de Parisiens et de Parisiennes qui ont positionné comme lauréats l'économie circulaire dans le budget participatif, et notamment les projets 'Tous Récup' et 'Refabriquons à Paris, Quand le réemploi recrée l'emploi', les a particulièrement intéressés.

Dans le 13^e, nous avons à voter deux subventions, dont une pour l'association École de la Transition Écologique, ETRE, qui a été créée en 2018 et qui a pour objet de développer la formation au métier de la transition écologique. Ce projet est très intéressant. Malheureusement, si le siège social est dans le 13^e, c'est pourquoi je vous la présente dans cette délibération, cette association n'agit pas dans le 13^e.

En revanche, nous avons une deuxième association, le Centre Espoir de la Fondation Armée du Salut, que vous connaissez tous, et qui est implanté au sein de la Cité du Refuge dans le 13^e. Elle demande une subvention et gère un atelier chantier d'insertion qui propose des parcours sur des activités diverses. Couture upcycling, je suppose que cela veut dire « remettre à la mode », il s'agit de franglais, blanchisserie, cuisine, maintenance et nettoyage de bâtiments. Le Centre Espoir sollicite la Ville de Paris pour un soutien dans le cadre de son activité couture. Il faut racheter un nouvel outillage, des machines à laver pour l'activité blanchisserie, puisque ce sont des vêtements qui ont été donnés ou des tissus, donc il faut les laver avant de les retravailler. Par ailleurs, pour cette activité, ils ont besoin d'une subvention de 47 000 €. C'est pourquoi nous vous présentons cette délibération. J'espère que vous les aiderez à obtenir ces 47 000 €.

M. LE MAIRE : DAE 148, je vais la faire voter tout de suite. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Tu vois, unanimité. Ils t'ont écoutée.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DPE 42 Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

M. LE MAIRE : Nous allons continuer, la DPE 42, 11 en faisant court, concernant cette fois-ci la réduction des déchets.

Danièle SEIGNOT : Ces actions concernent directement la réduction des déchets dits non renouvelables, c'est-à-dire que c'est surtout pour le emploi d'objets, d'actions, etc. Dans le 13^e, nous avons Emmaüs Défi, qui s'est installé dans le 13^e, qui exerce sur tout Paris, et qui a des points de collecte Amistocks, dans lesquels l'association collecte les objets dont les personnes ne veulent plus, qu'elles ne vendent pas sur les marchés, et elle sensibilise le public au réemploi, à la réduction des déchets.

Pour soutenir cette association, nous proposons une convention de 8 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Danièle Seignot. Toujours pas de demandes d'intervention. DPE 42, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DPE 43 Subventions (21 500 euros), conventions et avenant à convention avec trois associations œuvrant pour le compostage de proximité

M. LE MAIRE : Unanimité aussi, DPE 43, cette fois-ci, toujours Danièle Seignot, pour le compostage.

Danièle SEIGNOT : Il s'agit encore d'une autre forme de réduction des déchets, puisque c'est le compostage. Trois associations sollicitent des subventions.

Le 13^e est particulièrement concerné par les Fourmis qui jardinent, que vous connaissez tous, dont vous avez tous entendu parler, et qui ont un projet d'enclos à compost au sein de l'école Dunois, dans le 13^e, bien sûr. Ils ont déjà démarré leur activité en 2022. Ils ont mis beaucoup de choses en place, des tables de tri, des mises en place avec la caisse des écoles, pour établir deux flux, un flux contenant les déchets alimentaires carnés, et l'autre, un flux avec les légumes verts, pour enrichir le composteur de l'école. Les ateliers pédagogiques ont été créés. Ces Fourmis qui jardinent ont un projet très intéressant qui demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Danièle Seignot. Pas de demandes d'intervention. Je vais faire voter cette délibération. DPE 43, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DLH 127 Réalisation, 17 rue Javelot (13e) d'un programme de rénovation de 360 logements sociaux par Paris Habitat-OPH - Subvention (11 237 881 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'ordre du jour complémentaire. Nous avons déjà voté la délibération qui nous le permet en début de séance.

Nous allons passer à la DLH 127 avec Eric Offredo, qui rapporte un programme de rénovation pour Paris Habitat.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. C'est un programme de rénovation pour 360 logements sociaux. Il est proposé de rénover l'immeuble Grenoble des Olympiades, un immeuble important de 130 m de long, à l'est de la dalle des Olympiades, pour ceux qui ont cela en tête, sur une surface de 27 920 m². C'est vraiment une rénovation d'importance. Elle était nécessaire, car l'immeuble avait eu sa dernière rénovation extérieure en 1989. Il est proposé d'avoir un programme de rénovation très important, avec une isolation thermique par l'extérieur des façades, le remplacement des menuiseries extérieures, la mise en place d'occultations, l'isolation des planchers bas sur les locaux techniques, le remplacement des portes palières, le remplacement de l'isolation en toiture, la réfection du système de ventilation par une VMC, la condamnation des vide-ordures. Des isolations sur les réseaux de chauffage et de CS. L'opération est importante. Elle devrait permettre de réduire les charges liées à l'énergie d'un montant d'environ 304 euros en moyenne par an et par logement, une estimation, mais cela vous donne l'idée du travail entrepris.

Parallèlement, en plus de ces opérations de rénovation thermique, des travaux d'amélioration du confort intérieur seront entrepris, avec la réfection complète des pièces humides, le remplacement des appareils sanitaires, l'installation du kit access pour les logements occupés par des personnes de plus de 65 ans. Ce sont 100 logements sur les 360. Et la création d'un WC supplémentaire pour les logements T6.

Enfin, d'autres travaux sont prévus, comme l'embellissement des parties communes, la mise en conformité électrique des parties communes, la réfection de l'éclairage de ces mêmes parties communes, le remplacement des portes d'escalier.

C'est un programme important, évalué à 30 043 296 euros, 83 454 euros par logement. Vous imaginez, nous sommes sur des travaux qui ont vraiment beaucoup d'importance. Il est proposé que la Ville de Paris donne une subvention d'un montant maximum de 11 237 881 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Une belle opération qui va en annoncer d'autres, puisqu'il est prévu de poursuivre ensuite les rénovations des différentes emprises de Paris Habitat aux Olympiades. Ailleurs aussi, mais aux Olympiades. Voilà une bonne nouvelle.

DLH 127, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Et moi, NPPV. Jean-Baptiste Olivier aussi.

POUR : 34 (DONT 2 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV : MM. COUMET ET OLIVIER
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DVD 57 Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500 euros en fonctionnement et 194 100 euros en investissement) et conventions associées

M. LE MAIRE : Je n'ai pas oublié, cette fois-ci. Nous passons à la DVD 57. C'est Antoine Guillou qui la rapporte concernant des subventions à des associations.

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Délibération annuelle qui porte sur les subventions de soutien aux associations vélo.

Comme chaque année, dans le 13^e, nous avons en particulier deux associations qui sont actives et que vous connaissez bien : Mieux se déplacer à bicyclette qui mène un certain nombre d'actions, de marquages, notamment dans notre arrondissement, mais aussi de sensibilisation sur la bonne conduite à vélo, ce qui reste un sujet, comme nous le savons toutes et tous, et également Le Petit Biclou qui est sur un autre créneau, mais tout aussi intéressant, qui est celui de la réparation et l'autoréparation des vélos, qui organise des ateliers sur ce thème, avec de plus en plus d'habitants du 13^e concernés et intéressés, puis aussi des bourses aux vélos.

J'en profite pour remercier ces associations et d'autres qui ont participé à la Fête du Vélo pour sa seconde édition dans notre arrondissement, samedi dernier. Plusieurs centaines de participants. Merci beaucoup aussi aux membres de notre Conseil qui y sont passés. Et les montants sont à peu près les mêmes que l'année dernière. 1 000 euros de plus pour Le Petit Biclou, de mémoire.

M. LE MAIRE : C'est la fortune assurée ! Bravo pour la Fête du Vélo de ce week-end qui a eu un très très beau succès, avec le temps qui nous a aidés, certes, mais cela prouve qu'il y a de la demande. Et Le Petit Biclou a presque tout vendu, si j'ai bien compris.

La DVD 57, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 35 (DONT 2 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV : MME KOUASSI
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAE 179 Subvention d'investissement (200 000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la réhabilitation et l'attractivité de plusieurs locaux destinés à accueillir des commerces culturels/de proximité

M. LE MAIRE : DAE 179, et c'est cette fois-ci Rym Karaoun Guezou qui la rapporte. Et là aussi, il s'agit de locaux en lien avec Paris Habitat. Pareil, je ferai NPP.

Rym KARAOUN GUEZOU : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 200 000 euros à Paris Habitat, dans le cadre d'un projet de rénovation et réhabilitation des

locaux commerciaux, pour un coût de 965 000 euros. En effet, la Ville, par le biais des bailleurs sociaux, accompagne l'implantation de commerces de proximité. Ce projet est essentiel dans la commercialisation de locaux vieillissants, car cela permet qu'ils soient conformes aux normes d'accessibilité, de réaliser des économies d'énergie, tout en ayant des façades et vitrines embellies.

Pour le 13^e, cela concerne un local de la rue Péan. Cette délibération mentionne également un avenant au projet 2021, où 300 000 euros, à la suite d'un changement de destination de locaux, sont réattribués pour, entre autres, deux locaux du 13^e : un au 22, rue Pinel et un au 40, boulevard Auguste Blanqui. Je crois que j'ai fait le tour. Vous connaissez mon attachement aux commerces de proximité.

Je félicite la Ville pour ce genre de mesure, et je vous invite à faire la même chose.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. DAE 179, pas de demande d'intervention ? Je la soumetts à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Et qui fait NPPV ? Moi-même.

POUR : 34 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : MM. COUMET ET OLIVIER

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 100 Transformations Olympiques - subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet "éducation par le sport"
--

M. LE MAIRE : DASCO 100, transformation des Olympiades. Nous revenons vers Aïmane Bassiouni, Transformations Olympiques, avec la subvention à un certain nombre d'associations.

Aïmane BASSIOUNI : Tout à fait. Merci beaucoup. Comme l'an dernier, il s'agit du dispositif Éducation par le sport dans le cadre toujours des Transformations Olympiques, et c'est un appel à projets qui vise à soutenir nos clubs, qui sont très nombreux dans le 13^e à être très engagés auprès de nos jeunes et de nos enfants à lutter contre le décrochage scolaire, en proposant du soutien scolaire avant les séances de sport.

Les lauréats de cette année sont nombreux pour le 13^e à nouveau. La Domrémy Basket, avec une subvention de 18 000 euros. La Domrémy Basket est passée premier club parisien en nombre de licenciés et deuxième de France avec plus de 800 adhérents, ce qui est assez conséquent. Le PUC Omnisport aussi avec 10 000 euros. Le PUC volleyball avec 15 000 euros. Le Massif Central avec 5 000 euros. Et enfin, l'association Roller Squad Institut avec 10 000 euros. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Aïmane Bassiouni. Je vais faire voter la DASCO 100. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? NPPV pour Antoine.

POUR : 35 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : M. GUILLOU

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DLH 158 Villa d'Este Paris 13ème - Attribution d'une aide en nature au profit de diverses associations pour la mise à disposition de locaux

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 158, qui est présentée par Morgane Lacombe. Là aussi, il s'agit de soutien à des associations, mais aussi de mise à disposition de locaux.

Morgane LACOMBE : Merci. Pour la dernière délibération, ce sont des locaux qui sont tour Mantoue, Villa d'Este. Ce sont neuf lots dont la Ville est propriétaire qui sont mis à disposition pour trois associations de lutte contre les violences faites aux femmes, qui sont très connues : le Mouvement français pour le Planning familial, le Collectif féministe contre le viol et Les Élus contre les violences faites aux femmes.

Il s'agit de renouveler leur bail pour quatre ans, puisqu'ils sont déjà là depuis de nombreuses années. Et ce bail est renouvelé avec un loyer qui est grosso modo pour moitié en dessous de la valeur locative. C'est cette différence entre le loyer demandé par la Ville et la valeur locative du marché qui constitue une aide en nature pour ces trois associations.

Les montants sont de 16 380 euros pour Le Collectif français contre le viol, 6 663 euros pour le Planning familial et 1 740 euros pour Les Élus contre les violences faites aux femmes. Nous soutenons ces associations. Nous sommes ravis de renouveler leur bail.

M. LE MAIRE : Merci, Morgane Lacombe. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais faire voter cette dernière délibération. La DLH 158, qui vote ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : Pour terminer notre ordre du jour, nous passons au vœu qui a été présenté par Jean-Baptiste Olivier. Je lui laisse bien volontiers la parole.

Vœux

V13 2023 016 Vœu relatif à l'entretien des espaces publics présenté par Jean-Baptiste OLIVIER et les élus du groupe d'Union de la droite et du centre

M. OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'entretien d'espaces publics, pas pour parler de trottoirs dégradés, mais des herbes folles, comme l'on dit. Nous vivons à Paris et non pas à la campagne. Si l'on veut vivre à la campagne, on y va. Mais à Paris, cela fait rêver. En tout cas, jusqu'à présent, cela faisait rêver des millions et des millions de personnes. Aujourd'hui, quand on vient à Paris ou quand on y vit, comme nous, nous avons des trottoirs avec des herbes partout, ce qui représente un entretien énorme. Mais chacun a ses standards, son idée de la capitale de la France. Nous pouvons accepter que tout se dégrade, accepter de vivre dans une ville abandonnée. Ce n'est pas ma conception. Voilà pourquoi je fais ce vœu, et pas du tout de façon agressive.

Mais je comprends, pour moi-même avoir géré une collectivité, que l'on n'utilise plus de désherbant chimique et que les herbes se propagent. Mais les herbes s'arrachent. Il faut mettre les moyens par rapport aux ambitions, ce que je demande dans ce vœu. Que l'on réfléchisse à d'autres solutions naturelles pour

que les abords des trottoirs, les abords des voies sur lesquelles on circule à pied, soient entretenus au niveau d'une capitale comme Paris. Nous y arrivons, d'ailleurs. Je ne vise personne, mais certains secteurs sont bien entretenus dans Paris, y compris dans le 13^e. Il faut réussir à avoir un niveau de qualité identique partout. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Qui répond ?

Danièle SEIGNOT : Vous demandez dans votre vœu des crédits pour la Direction des Espaces verts, mais c'est la DPE. Et comme on n'épargne pas au budget de l'État spécial, on ne peut pas obtenir de crédit supplémentaire. Mais je vais quand même vous répondre.

D'abord, une remarque sémantique. Vous le savez, vous l'avez dit vous-même, il n'y a pas de mauvaises herbes. Ce sont des herbes qui poussent spontanément, des herbes naturelles. Pour ce qui concerne les trottoirs de Paris, je vous recommande la lecture d'un livre très intéressant qui s'appelle « Sauvages de ma rue », édité par la maison d'édition Le Passage et qui a été rédigé par une agronome qui travaille au Muséum national d'histoire naturelle. Il est superbe, parce qu'il détaille toutes les herbes que l'on peut trouver. Cela va du pissenlit, à d'autres, qui sont des herbes que vous connaissez bien. Les herbes sauvages comptent énormément pour la préservation de la biodiversité. Certaines sont mellifères, d'autres qui ne le sont pas, mais qui permettent aux insectes de trouver refuge et qui vont nourrir les moineaux. Ce ne sont pas des herbes mauvaises, mais des herbes naturelles. Je vous ai fait ma petite leçon, mais c'est important.

Par ailleurs, j'entends votre discours, mais je reconnais que, sur les 183 000 habitants du 13^e arrondissement, certains veulent garder les herbes, d'autres veulent les couper, d'autres sont totalement indifférents, pour ne pas dire plus. Le problème, c'est de trouver un moyen de faire.

Nous ne restons pas sans rien faire, parce qu'il faut reconnaître que c'est souvent très joli, nous voyons des coquelicots au pied des arbres, c'est plutôt sympa. Mais en même temps, cela peut parfois paraître un peu trop, surtout dans les terre-pleins, au pied des jeunes arbres, quand les chardons atteignent 2 m de hauteur, etc. Au pied de certains immeubles aussi, parfois, les plantes grimpent trop haut. La DPE nettoie quand même. Elle nettoie à l'occasion d'opérations systématiques. Monsieur le Maire en parle très régulièrement sur son compte Twitter, quand nous faisons des opérations de nettoyage approfondies, consistant à tout traiter, à la fois à enlever tous les petits post-it collés un peu partout, et en même temps, désherber. Ces opérations sont tournantes sur tout l'arrondissement, par exemple, le secteur Trolley-de-Prévaux a été nettoyé récemment, nous avons enlevé toutes les herbes en même temps, donc nous faisons un nettoyage systématique.

Les ateliers d'après-midi, qui sont souvent un peu moins chargés que les ateliers du matin, font aussi du désherbage. Il n'y a pas très longtemps, nous avons désherbé, je vous cite dans l'ordre, la rue Madeleine-Brès, que vous devez peut-être connaître, et qui est une rue particulièrement végétale. La rue Tuffier, la rue Richer, la rue Tunnel, la rue Clisson, la rue Jean-Sébastien-Bach. On nettoie. Il y a 270 km de trottoirs dans le 13^e, donc on ne peut pas les nettoyer tous les 15 jours. Par ailleurs, nous réagissons à la demande de certains habitants. Il n'y a pas très longtemps, une dame a interpellé le maire à propos du boulevard Blanqui. Nous avons coupé, parce que c'est vrai qu'elle était devenue trop haute et que ce n'était plus très agréable à voir. Voilà l'action de la DPE en faveur des herbes naturelles qui poussent à Paris.

M. LE MAIRE : Danièle a bien expliqué la situation. Le but était d'arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires et les herbicides. Paris était pionnière, je crois, en tout cas, une des villes pionnières. Je parle sous le contrôle de Christophe Najdovski. Maintenant, la plupart des grandes villes, des grandes métropoles, se sont alignées sur notre position.

La réglementation européenne en a rajouté une couche, si je ne me trompe pas. Avant, avec les herbicides, il n'y avait pas d'herbe qui poussait. Mais c'était très mauvais pour la nature, pour l'environnement, pour les bêtes à quatre pattes qui se baladent dans les rues, et sans doute pour notre santé aussi. C'est cela qu'il faut retenir. Nous allons nous habituer à ce qu'il y ait des pieds d'arbres avec des choses qui y poussent pour ces bonnes raisons. Cela change le paysage. C'est moins carré qu'avant, mais c'est d'abord par nécessité avant que ce soit par choix. C'est bien d'aller dans cette direction. Nous faisons des fauchages, quelques bêchages, parce que c'est très fastidieux. C'est plus de la fauche qu'autre chose. Et quand il pleut et qu'il fait beau comme toute la période qu'on a connue au mois de septembre, forcément, cela pousse plus vite et plus dense. Mais cela n'étouffe pas les arbres, comme j'ai pu le lire dans les réseaux sociaux. Cela les nourrit. C'est pour cela que nous ne pouvons pas aller dans le sens de votre vœu.

J'imagine que nous ne sommes pas la seule municipalité à faire cela en Île-de-France, quelle que soit la couleur politique. Je constate que c'est de plus en plus répandu, parce que c'est juste, tout simplement. Nous n'irons pas dans votre sens. Je suis désolé, mais nous ne ferons pas suite à votre vœu.

Nous allons faire voter ce vœu, à moins que vous ne vouliez dire un mot. Je vais le faire voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le vœu est repoussé.

POUR : 4 UDC ((MME ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUDRY ET LE)

CONTRE :31

ABSTENTION :

NPPV :

LE VOEU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.

M. LE MAIRE : Nous en sommes bien désolés. Mais en tout cas, nous ne reviendrons pas sur notre orientation générale. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon appétit surtout.

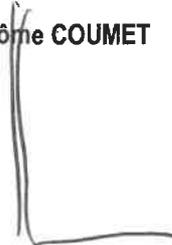
La séance est levée à 20 h 40.

M. Vincent BOULET



Adjoint au Maire du 13^e arrondissement

M. Jérôme COUMET



Maire du 13^e arrondissement

